

COM'actu

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Juillet 2018

dossier

Mise en valeur de la Truyère : un projet fédérateur



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



économie



services



culture



Après 18 mois d'activités intenses, Saint-Flour Communauté est pleinement opérationnelle avec un budget global de 44,5 M€ voté à l'unanimité par notre assemblée communautaire. Cette année 11 M€ de crédits nouveaux seront consacrés à la réalisation de nombreuses opérations d'investissement dont plusieurs chantiers vont s'ouvrir dans les prochaines semaines. Notre projet de territoire, que nous avons co-construit grâce à un important travail d'équipe, se

concrétise avec de nouveaux services de proximité, des actions fortes pour le développement économique et l'emploi, et en matière d'amélioration du cadre de vie avec plusieurs projets structurants.

Avec Saint-Flour Communauté, nous déployons nos actions sur l'ensemble du territoire, comme nous nous y étions engagés, pour assurer une réelle proximité à laquelle nous sommes tous attachés.

Cette proximité se concrétise déjà avec une présence d'agents affectés à Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ussel et Ruynes-en-Margeride en complément des Maisons de services au public (MSAP) dont deux nouvelles sont en projet à Ruynes-en-Margeride et Neuvéglise-sur-Truyère.

Cet été, notre action culturelle investira aussi les

communes rurales avec la Biennale Chemin d'art qui emmènera l'art contemporain dans une dizaine de villages de l'Aubrac, de la Planèze et de la Margeride... Autant d'exemples qui nous montrent combien le regroupement de nos communautés et de nos moyens est déjà bénéfique à notre territoire qui a besoin de cette solidarité pour surmonter ses difficultés et valoriser ses atouts.

Grace à la fusion de nos communautés que nous avons portée avec une très large majorité d'élus, nous avons pu maintenir nos moyens financiers et sommes maintenant en mesure d'agir plus efficacement au service de toutes nos communes.

Cette nouvelle publication vous permettra de prendre connaissance de notre organisation collégiale, de notre budget et des principales actions que nous menons avec l'appui de services communautaires engagés et d'élus motivés qui s'investissent pleinement dans notre nouvelle organisation territoriale porteuse d'avenir.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce deuxième numéro de Com'Actu et un bel été 2018,

Avec mon fidèle dévouement,
Pierre JARLIER
Président de Saint-Flour Communauté

SOMMAIRE

focus

Le projet de Saint-Flour Communauté se poursuit

P. 4 à 16



dossier

La Truyère : une force de caractère

P. 17 à 22



rendez-vous

Prenez le temps d'oser la culture !

P. 24



rendez-vous

Chemin d'art, version champêtre (art contemporain)

P. 26

CHEMIN-D'ART



Suivez l'actualité de Saint-Flour Communauté sur la page Facebook et sur le site Internet



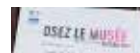
Impression réalisée sur un papier certifié PEFC garantissant le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts.



COM'Actu - Juillet 2018 #2 - Magazine édité par Saint-Flour Communauté : Village d'entreprises - Z.A. du Rozier-Coren - 15100 SAINT-FLOUR
Directeur de la publication : Pierre JARLIER - **Conception** : Saint-Flour Communauté - **Mise en page** : Cédric MUREZ - **Rédaction** : Benoît PARRET, Cédric MUREZ - **Crédits photographiques** : Benoît PARRET, Cédric MUREZ, Virginie STADELMANN, Pierre SOISSONS, Hervé VIDAL, Céline TALON, Jean-François FERRATON, Joël RAMADIER, Trinh&Laudat, M. JOSSOT - OT Chaudes-Aigues - **Impression** : La Dépêche d'Auvergne - 15100 SAINT-FLOUR - **Tirage** : 12 000 exemplaires - **Distribution** : La Poste. ISSN en cours.



ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE
Le Ministère de la Culture décerne le prix national « Osez le musée »



Le 27 juin dans les salons du Ministère de la Culture à Paris, Pierre JARLIER, Président de Saint-Flour Communauté, et Mireille VICARD, Vice-présidente en charge de la culture, ont reçu des mains de la Ministre Française NYSSSEN le prix national « Osez le musée » mis en place pour la première année.

Ce prix vient récompenser l'implication des élus locaux qui, à travers l'intercommunalité, ont défendu et porté l'Écomusée, labellisé « Musée de France » depuis 2002. Il met aussi à l'honneur l'investissement de son équipe qui a su avec brio créer du lien social et permettre les échanges intergénérationnels grâce à des projets participatifs en 2016 et 2017. L'Écomusée, dont la fréquentation en 2017 est en hausse (animations, visites, expositions...), met un point d'honneur à contribuer à la transmission des savoirs et à valoriser la culture locale.

À noter : l'Écomusée finit à la deuxième place du prix après le Louvre Lens et le Palais des Beaux-Arts de Lille (premiers ex-aequo) et aux côtés du musée du quai Branly - Jacques Chirac et de Paris Musées (mentions spéciales).

DEPUIS LE 24 MAI 2018
L'Aubrac 53^e Parc Naturel Régional (PNR) de France

Cette décision salue 15 années de démarches pour mettre en avant le caractère géographique et humain du plateau. Une belle reconnaissance qui s'appuie sur un projet fédérateur, soutenu par Saint-Flour Communauté, et qui ouvre des perspectives de développement durable pour l'Aubrac, son environnement, son patrimoine naturel et culturel, son économie et sa qualité de vie. Saint-Flour Communauté sera aux côtés du PNR pour porter les projets de développement de ce territoire. Il existe déjà une collaboration pour le Contrat territorial des affluents de la Truyère.

À noter : les communes de Saint-Flour Communauté dans le périmètre du PNR sont Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, La Trinitat.



COMPTES ADMINISTRATIFS
Une bonne gestion remarquée par l'État

Le compte administratif 2017 de Saint-Flour Communauté a été voté à l'unanimité. Il clôturait la première année de fusion et tient compte des résultats financiers des quatre anciennes communautés de communes. Lors du Conseil communautaire du 29 mars, Fabrice PRUNIER, trésorier, a souligné dans son compte de gestion : « La Communauté de communes n'a pas de problème de trésorerie et le fond de roulement est satisfaisant. Votre compte administratif a été approuvé sans réserve par le directeur départemental des comptes publics. »



APRÈS 20 ANS DE COMBAT
Le tracé du contournement routier devient visible

Après des années de retard et de procédures judiciaires, la rocade de Saint-Flour va enfin voir le jour.

Porté par le Département avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce nouvel axe de circulation drainera l'ensemble du département depuis l'A75 et soulagera la traversée de Saint-Flour (17 000 véhicules jours dont 600 poids-lourds). Durant les 22 mois de travaux, il sera réalisé 1 250 000 m³ de terrassement, 13 ouvrages d'art pour 7,1 km de voirie entre l'entrée ouest de Roffiac et le parc d'activité du Rozier-Coren.

Attendue par de nombreux Cantaliens, la rocade sera opérationnelle fin 2019.

Le 2 juin dernier, à l'occasion du lancement du chantier, Pierre JARLIER, Maire de Saint-Flour, Président de Saint-Flour Communauté et du Collectif pour le contournement nord de Saint-Flour, s'est félicité de voir enfin débuté concrètement ce grand projet qu'il porte depuis 1992 alors qu'il était élu au Conseil Départemental.



Notre Communauté ORGANISÉE et OPÉRATIONNELLE

Répondre aux besoins du territoire

L'action intercommunale répond à la volonté des élus d'être au plus proche des attentes de la population, mais aussi de maintenir une présence de proximité de la Communauté de communes sur le territoire. Pour répondre à cela, deux maisons de services avec du personnel intercommunal fonctionnent à Chaudes-Aigues et Pierrefort. Deux autres verront le jour à Neuvéglise-sur-Truyère et Ruynes-en-Margeride.

Dix zones d'activités constituent le socle du développement économique local. La culture, par le biais de la diffusion, du conservatoire, du Pays d'art et d'histoire ou pour la première fois avec la biennale Chemin d'art, s'invite très largement sur les communes.

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ VIENT DE PASSER SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXISTENCE AVEC SUCCÈS, FRUIT D'UNE PRÉPARATION EN AMONT ET DE L'ENGAGEMENT DES ÉLUS ET DES ÉQUIPES AVEC UN PROJET COMMUN POUR LE TERRITOIRE.



Concertation et volonté commune

En 2016, l'État inscrit dans la loi sa volonté de réduire le nombre de communautés de communes. L'objectif est de fédérer sur la base des bassins de vie. Fruit de la concertation entre le préfet et les élus locaux, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale préconise pour le Cantal deux communautés de communes pour l'arrondissement de Saint-Flour.

Parallèlement, les discussions s'ouvrent entre les élus de Caldaguès-Aubrac, Pierrefort-Neuvéglise, Planèze et Saint-Flour-Margeride, et pour anticiper le changement et aboutir dans le délai du 1^{er} janvier 2017 à la fusion des quatre communautés de communes. « *Nous avons anticipé pour ne pas subir et rester dans la dynamique de l'action* », rappelle Pierre JARLIER, président de Saint-Flour Communauté.

Rédaction d'un projet de territoire

Dès le printemps 2016, un comité de pilotage d'élus et de techniciens

accompagnés de bureaux conseils, se met en place pour établir les bases de la future coopération. À partir de septembre, à la lecture d'éléments chiffrés (moyens financiers et humains, projets en cours...), le comité rédige le projet de territoire, véritable feuille de route politique de l'action de la nouvelle entité. Toujours à l'automne, les conseils municipaux et intercommunaux votent à une très large majorité pour la fusion, preuve de l'adhésion à ce nouveau dessein territorial. Ce travail préparatoire permet, au 1^{er} janvier 2017, la naissance de Saint-Flour Communauté. Le projet de territoire donne un cadre opérationnel dès les premiers jours.

Une communauté de communes opérationnelle

Le 12 janvier 2017, les 81 élus de Saint-Flour Communauté se réunissent pour l'élection du bureau exécutif et leur président Pierre JARLIER. Douze jours après la fusion officielle, ce premier conseil communautaire marque le point de départ de la nouvelle communauté de communes. Fin février, l'ensemble des commissions thématiques, en lien avec les compétences communautaires sont

LA GOUVERNANCE EN 2017

10 Conseils
communautaires

159 délibérations
adoptées

9 commissions
thématiques

4 Conférences des
Maires

1 Bureau exécutif
chaque semaine



réunies et opérationnelles. Elles sont complétées de groupes de travail constitués d'élus mais aussi de personnes référentes. Enfin, une conférence des maires est créée. Son rôle est de débattre des grandes orientations de la communauté de communes et des sujets d'actualité.

Cette gouvernance, au rythme de réunions quasi hebdomadaires, a donné la cohésion nécessaire à cette première année.

Concertation, transparence, consensus, cohésion dans les décisions caractérisent l'esprit de débat et de partage des élus.

Une méthode de travail déjà éprouvée

Les différents paliers de la gouvernance associés au projet de territoire décliné en 7 axes d'actions ont favorisé la mise en place de Saint-Flour Communauté mais aussi la poursuite et l'émergence des projets. Les deux ont été menées de front. La rédaction du projet de territoire a aussi eu l'avantage de conforter la confiance des partenaires, Etat, Europe, Région, Département, et de mobiliser près de 14 millions d'euros de subvention sur la période 2017-2020.

Engagés dans ce changement, les élus et les agents des quatre communautés de communes ont largement contribué à la réussite de la fusion. Chacun a pris conscience des enjeux pour l'avenir et s'est impliqué dans la réussite de ses missions.

Des SERVICES aux côtés des élus et de la population



Des compétences multiples

Saint-Flour Communauté a renforcé son action et ses compétences.

Elle a ainsi ouvert de nouveaux services à effectif constant, comme celui de l'urbanisme. Aujourd'hui, la Communauté de communes compte 141 agents dont huit stagiaires ou saisonniers.

Les métiers y sont variés depuis les postes administratifs ou techniques en passant par les professeurs de musique, les urbanistes, les

guides conférenciers, les agents de développement.

Des services décentralisés

30 % des effectifs travaillent sur les territoires hors Saint-Flour et le siège de l'intercommunalité : au sein des Maisons des services ou pour des services de proximité comme la collecte des déchets ménagers ou encore des services décentralisés à l'exemple de la Gestion de Proximité des Transports Scolaires (GPTS) assurée depuis Chaudes-Aigues et Pierrefort.

LES SERVICES EN CHIFFRES...

141 agents

21 en administration générale, 11 pour les services aux publics, 18 pour le développement durable, 51 aux services techniques, 14 au Centre aqualudique, 26 pour la culture

Sur le territoire

10 à Chaudes-Aigues, 16 à Pierrefort, 2 à Neuvéglise-sur-Truyère, 9 à Ruynes-en-Margeride et 4 à Ussel.

Un budget primitif 2018 adopté À L'UNANIMITÉ

Une gouvernance participative pour construire le budget 2018

En amont du Conseil communautaire du 12 avril dernier consacré à l'examen et l'adoption du Budget primitif 2018 de Saint-Flour Communauté, de nombreuses séances de travail se sont déroulées au préalable au travers de la commission des finances ou de la Conférence des Maires, ou des commissions thématiques.

C'est l'illustration du rôle de la gouvernance participative qui a permis de placer les curseurs budgétaires sur les actions d'investissement, tout en cherchant à maîtriser rigoureusement les charges de fonctionnement, dans le prolongement des efforts engagés en 2017.

EN AVRIL, LES ÉLUS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ ONT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ UN BUDGET DE 44,5 M€. CELUI-CI SE CARACTÉRISE NOTAMMENT PAR DES RESSOURCES PROPRES EN HAUSSE ET UNE GESTION MAÎTRISÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT. DE QUOI ENVISAGER L'AVENIR AVEC PRUDENCE TOUT EN CONTINUANT LES INVESTISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE AVEC PRÈS DE 11 M€ DE CRÉDITS NOUVEAUX.



Budget primitif 2018 : 44,5 millions d'euros

Budget général		Budgets annexes		TOTAL
En fonctionnement	13,9 M€	En fonctionnement	13,6 M€	27,5 M€
En investissement	8,5 M€	En investissement	8,5 M€	17 M€
TOTAL :	22,4 M€		22,1 M€	

Le budget primitif 2018 s'élève à 44,5 millions d'euros, répartis comme suit : 22,4 M€ de budget général et 22,1 M€ de budgets annexes. « Ce budget est le premier budget de référence de notre intercommunalité fusionnée. Il permettra à la fin de l'année de poser un vrai regard sur notre situation financière », a indiqué Pierre JARLIER, Président de Saint-Flour Communauté.

“ Ce budget reflète l'intérêt de la fusion de nos communautés. Avec cette solidarité territoriale, la construction budgétaire a bénéficié d'un maintien des dotations d'État à l'heure où elles sont à la baisse à l'échelle nationale. La fusion permet de ne pas subir une baisse de 520 000 € pour le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'établit à 782 000 € en 2018 (contre 494 000 € en 2016). ”

Pierre JARLIER

Que faut-il retenir ?

Des ressources propres en progression

Les budgets de fonctionnement de Saint-Flour Communauté s'élèvent au total à 27,5 M€. À taux de fiscalité constants, la communauté de communes enregistre une hausse de 2% de ses ressources propres (impôt économique, impôt ménage, dotations d'État, fonds de péréquation), soit près de 9,8 M€ pour 2018. Celle-ci s'explique par l'attractivité économique du territoire qui se traduit dans les chiffres par des recettes fiscales dynamiques.

Le produit de l'impôt économique représente notamment 53 % des recettes

fiscales et s'élève à 4 843 188 € en 2018 (contre 4 743 431 € en 2017).

Ces recettes fiscales économiques sont perçues par Saint-Flour Communauté, qui en reverse 3,8 M€ aux communes membres au titre de l'attribution de compensation, soit un montant net pour l'intercommunalité de 6,05 M€.

En parallèle, des charges de fonctionnement maîtrisées

Côté dépenses, conformément aux orientations budgétaires, les charges intègrent pour 2018 la continuité des actions engagées par chaque ancienne

Une hausse de la TEOM inéluctable

+ TEOM : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permet de financer le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers, des déchetteries du territoire et le traitement des déchets assuré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC).



communauté de communes et les actions nouvelles par Saint-Flour Communauté, l'harmonisation des services à la population à l'ensemble des habitants (aides aux transports et gratuité du transport scolaire pour les primaires, extension de la politique culturelle...) ou encore la poursuite des actions de proximité (portage de repas, transport à la demande...).

L'effort de l'intercommunalité est surtout visible au sein de l'administration générale dont les charges baissent de 1,10 % grâce à une rationalisation des coûts des antennes territoriales et une recherche d'économies sur l'ensemble des postes budgétaires.

Un autofinancement disponible de près de 1 M€

Le budget de fonctionnement dégage ainsi un autofinancement de 927 064 €, destiné au financement de la section d'investissement, qui permet à Saint-Flour Communauté de conserver son niveau d'engagement pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Un recours à l'emprunt limité

Par ailleurs, la maîtrise des charges de fonctionnement et de l'endettement, la stabilité de la pression fiscale et le maintien d'un haut niveau de recettes d'investissement donnent la possibilité à Saint-Flour Communauté de limiter le recours à l'emprunt à 971 611 €, inférieur aux analyses financières menées préalablement à la fusion territoriale, et de conserver un poste de dépenses imprévues à hauteur de 78 000 €.

POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN ET CONTINUER À VALORISER LES DÉCHETS LOCALEMENT SUR LE SITE DES CRAMADES À SAINT-FOUR AVEC LE SYTEC, EN CHARGE DE LA GESTION ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, LES ÉLUS ONT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ L'ÉVOLUTION DE LA TEOM.



Pour le maintien du centre de tri

En 2018, la participation auprès du SYTEC au coût du traitement et du tri des déchets nécessite, de la part de Saint-Flour Communauté, une augmentation de la TEOM de 151 806 €, soit 6,12 € par habitant pour une participation totale de 881 740 € (contre 729 934 € en 2017).

Pierre JARLIER explique : « Le SYTEC doit faire face à l'arrêt des contrats aidés. La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et le coût des déchets verts en lien avec le co-compostage sont en augmentation. En parallèle, si nous souhaitons maintenir le centre d'enfouissement et de tri à Saint-Flour et éviter des trajets onéreux vers Clermont-Ferrand, nous devons mener des opérations pour y parvenir. »

Par exemple, une externalisation de la valorisation du biogaz et le traitement de nouveaux déchets sont à l'étude.

Une hausse de taux de la TEOM votée à l'unanimité

Malgré cette hausse, le coût appelé par le SYTEC pour le traitement des déchets reste inférieur aux moyennes régionales. Elle est fixée à 87 € HT par tonne (contre 120 € en moyenne au niveau régional).

Compte tenu de cette augmentation et du besoin d'équilibrer le service, l'évolution

du taux de la TEOM est inéluctable dans le cadre de l'enfouissement et du tri des déchets ménagers sur le site des Cramades à Saint-Flour. Les élus l'ont adopté à l'unanimité.

Pour limiter toutefois la hausse de cette TEOM et contenir la pression fiscale pour les familles, Saint-Flour Communauté a ponctionné dans son budget général la somme de 45 000 €.

Dans le cadre de la fusion, un lissage des taux de la TEOM sur une durée de 10 ans sera réalisé à compter de l'année 2019. En attendant, les taux de la TEOM sont fixés de la façon suivante :

Taux de TEOM Pays de Saint-Flour :	11,47 %
Taux de TEOM Margeride Truyère :	14,59 %
Taux de TEOM Planèze :	14,07 %
Taux de TEOM Pierrefort-Neuvéglise :	12,75 %
Taux de TEOM Caldaguès-Aubrac :	12,22 %

Pour une collecte plus efficiente

En parallèle, Saint-Flour Communauté engage en 2018 une analyse complète du service de collecte des déchets ménagers afin de rationaliser les coûts. Il est prévu une analyse organisationnelle des circuits de collecte, un diagnostic technique et humain du service, une analyse des coûts de gestion, une étude des modes de perception des usagers (Redevance spéciale, incitative) et une mise en place de la redevance spéciale dès 2019.

11 M€ de CRÉDITS NOUVEAUX

LES INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ATTEIGNENT EN CRÉDITS NOUVEAUX PRÈS DE 100% DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES COMMUNAUTÉS HISTORIQUES AVEC L'ÉTAT, LA RÉGION ET LES OPÉRATIONS PRINCIPALES.



pour INVESTIR sur le territoire

11 M€, ILS BÉNÉFICIENT D'UN MONTANT GLOBAL DE SUBVENTIONS DE 6,2 M€. CES DÉPENSES S'INSCRIVENT ET LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DES ACTIONS FLÉCHÉES DANS LE PROJET DE TERRITOIRE. ZOOM SUR

Comment interpréter les montants ci-dessous ?



Les crédits nouveaux correspondent aux inscriptions budgétaires votées lors de l'examen du Budget primitif 2018 par les élus et se basent sur des simulations avant l'attribution des marchés. Il ne faut pas les confondre avec le coût total de l'opération qui coïncide avec l'investissement intégral du projet.

Transition énergétique

Construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois sur Saint-Flour (secteur de Besserette)

Crédits nouveaux : 1,78 M€
Coût de l'opération HT : 4,5 M€

4^e réseau de chaleur bois sur le territoire qui alimentera 17 établissements publics sur le secteur de Besserette : voir page 16.

Développement économique

Travaux d'aménagement de la zone d'activité de Neuvéglise-sur-Truyère

Crédits nouveaux : 556 800 €
Coût de l'opération HT : 537 220 €

Ces travaux permettront l'installation de la Coopérative laitière de Neuvéglise-sur-Truyère.

Requalification de la zone d'activité de Montplain (dernière tranche) : rue Henri Fressange

Crédits nouveaux : 558 000 €
Coût de l'opération HT : 465 000 €

Travaux d'infrastructures, aménagements paysagers, mise en place de circulation piétonne et améliorations des accès aux entreprises.

Aménagement de la zone d'activité de Rozier-Coren (extension)

Crédits nouveaux : 1,27 M€
Coût de l'opération HT : 1,4 M€

Après une première viabilisation de 5,5 hectares, Saint-Flour Communauté poursuit le développement de la zone avec l'aménagement de 9,5 hectares de surfaces supplémentaires acquis en 2012-2013.

Mise en œuvre du Programme d'intervention agricole

• **Extension de l'atelier de découpe et de transformation** (lycée agricole de Volzac)

Crédits nouveaux : 651 422 €
Coût de l'opération HT : 800 000 €

voir page 14

• **Réhabilitation du pôle agroalimentaire de Camiols** (ville basse de Saint-Flour)

Crédits nouveaux : 160 000 €
Coût de l'opération HT : 159 336 €

Objectif : repositionner l'équipement comme un outil permettant aux producteurs du territoire de développer des activités de transformation, en complémentarité et dans la continuité des prestations portées par le laboratoire pédagogique et expérimental de Volzac. Des travaux de mise aux normes ont été engagés pour l'installation de la société « *Du producteur à l'assiette* » qui s'est implantée sur ce site pour développer son activité de découpe et transformation au profit des agriculteurs.

Développement patrimonial

Réalisation du Centre d'interprétation de l'architecture et des paysages (CIAP) – Maison de l'habitat et études pour l'aménagement de ses abords

Crédits nouveaux : 603 583 €
Coût de l'opération HT : 1,2 M€

Ce projet a pour objectif de proposer un lieu d'information, de sensibilisation et d'accompagnement sur mesure sur des projets liés à l'habitat (conseils architecturaux, ateliers, expositions, médiateurs...).

Services aux publics

Aménagement d'une Maison des services au public (MSAP) à Ruynes-en-Margeride

Crédits nouveaux : 532 504 €
Coût de l'opération HT : 958 128 €

voir page 10

Construction d'une Maison des services au public (MSAP) à Neuvéglise-sur-Truyère

Crédits nouveaux : 548 079 €
Coût de l'opération HT : 1 M€

voir page 10

Réhabilitation du bâtiment de l'Accueil de loisirs sans

hébergement (ALSH) de Saint-Flour

Crédits nouveaux : 200 000 €
Coût de l'opération HT : 650 000 €

Modernisation énergétique, redéfinition des surfaces, mise aux normes d'accessibilité sont au programme de cette réhabilitation.

Développement touristique

Soutien à l'extension du centre d'accueil Chantarisa de Coltines

(fonds de concours versé à la commune)

Crédits nouveaux : 40 000 €
Fonds de concours total : 120 000 €

Modernisation des bâtiments indispensable à la poursuite de l'activité d'accueil. Travaux en deux tranches à hauteur de 1 240 218 € HT.

Aménagement d'un parc thermal à Chaudes-Aigues

Crédits nouveaux : 200 000 €
Coût de l'opération HT : 491 210 €

Création d'un espace d'accueil et de promenade pour les habitants, résidents du centre de rééducation (implanté à proximité), touristes et visiteurs. Ce projet se situe sur un terrain intercommunal d'une surface de 1 200 m².

Développement durable

Aménagement de deux aires de covoiturage à Pierrefort et études pour une aire à Volzac (Saint-Flour)

Crédits nouveaux : 48 000 €
Coût de l'opération HT : 48 000 €

Le covoiturage devient un mode de déplacement préconisé. Saint-Flour Communauté souhaite conforter son maillage après celles existantes : la Florizane (sortie 28 A75), le Crozatier (sortie 29 A75), la Margeride - Anglards-de-Saint-Flour (sortie 30 A75) et Luc d'Ussel.

Amélioration du cadre de vie

Aménagement du terrain de concours hippique de Volzac (tribunes)

Crédits nouveaux : 187 200 €
Coût de l'opération HT : 150 000 €

La construction de gradins et d'une tribune de jury, renforcera l'accueil de manifestations équestres de réputation nationale.

L'attractivité territoriale profite à L'ÉCONOMIE LOCALE

EN PARALLÈLE DE SES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS, SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ A MIS EN PLACE UNE POLITIQUE À LONG TERME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'APPUYANT SUR UN MAILLAGE DE 10 ZONES D'ACTIVITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, LA PRÉSENCE DE L'AUTOROUTE A75 ET LE FUTUR CONTOURNEMENT DE SAINT-FLOUR.



La dynamique économique de la région sanfloraine est maintenant reconnue. L'anticipation des élus au fil du temps pour l'aménagement de zones d'activité et le soutien au commerce et à l'artisanat ont offert la possibilité, pour de nombreuses entreprises, de s'installer ou de se développer. Pour preuve, la Communauté de communes procède à l'aménagement des extensions des zones du Rozier-Coren et de Neuvéglise-sur-Truyère pour répondre à de nouvelles demandes.

Des indicateurs positifs

Les chantiers conduits par les entreprises, les collectivités ou par Saint-Flour Communauté accompagnent

l'activité du secteur des BTP qui représente 9 % des emplois du bassin de vie.

C'est le cas avec la construction du contournement de Saint-Flour, porté par le Conseil départemental qui représente l'équivalent de 50 emplois permanents sur deux ans, l'agrandissement de l'usine Vulcacuir, de l'atelier de la lentille blonde de la Planèze de Saint-Flour et prochainement le projet d'une nouvelle unité pour la coopérative laitière de Neuvéglise, l'aménagement de la rue Henri-Fressange dans la zone de Montplain ou encore la réalisation du réseau de chaleur bois de Besserette.

Si la prudence s'impose, le bassin d'emploi de Saint-Flour est en croissance avec une attractivité pour les entreprises qui ne se dément pas.



FISAC : un levier pour le commerce de proximité

Le commerce de centre-ville est un enjeu majeur du développement économique local et du maintien du lien social.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (Fisac) mobilise 1 million d'euros de la part de l'Etat avec l'engagement de l'Europe (LEADER), Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Ce dispositif est au service des porteurs de projets du commerce et de l'artisanat pour la modernisation de leur outil de travail.

Pour bénéficier de ce dispositif:

- Chambre de commerce et d'industrie : 04 71 45 40 58

- Chambre des métiers et de l'artisanat : 04 71 45 65 00



CHIFFRES CLÉS

12 617 actifs

1 072 emplois sur
les zones d'activités

+ 1,8 % de salariés
fin 2017



**Maison
de services
au public**

Des MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC garantes de la proximité

Associées aux services proposés à Saint-Flour, les Maisons de services aux publics (MSAP) jouent un rôle essentiel de proximité auprès des habitants. Ce sont des lieux ouverts, animés, équipés et connectés pour répondre aux besoins aussi bien des habitants que des entreprises ou des associations. Bref, des lieux vivants appelés à renouveler régulièrement leur offre pour s'adapter aux besoins des utilisateurs.

Céline CHARRIAUD

Vice-présidente en charge des services aux publics

SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ A FAIT DES SERVICES DE PROXIMITÉ UN AXE MAJEUR DE SON PROJET DE TERRITOIRE ET LES MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP) CONTRIBUENT À CET ENJEU.

IL S'AGIT DE MAILLER LE TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AU MIEUX À L'ENSEMBLE DES HABITANTS ET ÊTRE AU PLUS PRÈS DE LEURS BESOINS.

Deux projets se concrétisent cette année

à Ruynes-en-Margeride



Après une phase de concertation avec les élus, les représentants des milieux associatifs et les partenaires, une nouvelle Maison des services verra le jour en septembre 2019.

Elle se situera dans l'actuel bâtiment administratif au cœur du bourg. Les travaux démarreront dans la première quinzaine de septembre et prévoient une réhabilitation de l'ensemble du bâtiment pour ses performances énergétiques et phoniques.

La Maison des services sera un véritable lieu de proximité pour la population de la Margeride qui pourra par exemple y trouver de l'accompagnement dans les démarches administratives en ligne. Elle accordera une large place à l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'usage du numérique en direction du jeune public comme du public senior.

Des permanences physiques ou en visio-conférence (assistante sociale, habitat, ADMR, PMI, instruction des droits des sols ...) seront également développées. Les associations bénéficieront d'un espace d'appui. La Maison des services sera complétée par la présence de l'agence postale intercommunale, de l'antenne de l'Office de tourisme des Pays de Saint-Flour et de la proximité, dans le même bâtiment, des services de la mairie.

L'opération s'élève à 958 138 € avec 91 000 € d'acquisitions foncières. La part d'autofinancement pour la Communauté de communes est de 167 469 € grâce à un large partenariat avec l'Etat (Contrat de ruralité et TEPCV), l'Europe (LEADER), la Région, le Département et La Poste.

à Neuvéglise-sur-Truyère



À Neuvéglise-sur-Truyère, c'est en 2014 qu'a émergé le projet de réalisation d'une Maison des services par la Communauté de communes de Pierrefort-Neuvéglise.

Avec la fusion, Saint-Flour Communauté a repris ce projet pour le conduire à son terme. L'objectif est d'améliorer la lisibilité des services publics et de renforcer l'attractivité du territoire de Planèze-Truyère. La localisation dans le bourg de Neuvéglise-sur-Truyère permettra de connecter l'équipement avec les commerces et les entreprises alentours.

Des permanences seront assurées (assistante sociale, Habitat, ADMR, PMI, instruction droit des sols, ou encore des permanences privées...).

Un espace dédié au numérique sera également créé. Par ailleurs, le bureau de tourisme, antenne de l'OTI intercommunautaire, et la médiathèque communautaire seront adossés à la MSAP, dans un seul et même bâtiment.

Ce projet s'élève à un coût de 1 038 908 € HT, autofinancé par la Communauté de communes à hauteur de 200 000 € et subventionné à près de 80 % par le LEADER (Fonds européens), l'Etat (Dotation globale de décentralisation pour les bibliothèques publiques de la DRAC + DETR), le Conseil régional (Contrat Ambition Région) et le Conseil départemental (Cantal Développement).



Deux MSAP sont déjà ouvertes à Chaudes-Aigues et Pierrefort où la communauté de communes y assure l'accueil. L'année 2017 aura vu la réalisation des locaux de Pierrefort. Ces Maisons des services se veulent des lieux de vie, pour tous les publics et libres d'accès. Elles ont toutes les deux le label national *Maison des Services Au Public (MSAP)* pour lequel elles se conforment à certains critères, notamment assurer une ouverture d'au moins 24 heures par semaine et disposer d'un animateur assurant l'accueil.

Leur maillage sur le territoire permettra d'optimiser l'animation, notamment les heures d'ouverture, les services proposés et la professionnalisation des personnels.



Un contrat de COHÉSION SOCIALE pour aider les plus fragiles

DANS LE PROJET DE TERRITOIRE, LES ÉLUS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ OUVRENT UN LARGE VOLET À LA COHÉSION SOCIALE. EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS LOCAUX, L'OBJECTIF EST DE LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ SOUS TOUTES SES FORMES, DE FAVORISER LA MOBILITÉ, DE RENFORCER LES SERVICES, DE CONFORTER L'OFFRE DE SOINS.



“ Ce contrat est le moyen de fédérer l'ensemble des acteurs pour une plus grande efficacité de moyens et d'intervention au service de la population. ”

Martine GUIBERT
Vice-présidente en charge du
Contrat de cohésion sociale

Un triptyque Mobilité-Proximité-Solidarité

Après deux contrats conduits par la ville de Saint-Flour (en partenariat avec la communauté de communes pour le second), ce nouveau contrat de cohésion sociale affiche une réelle dimension intercommunale à l'échelle de Saint-Flour Communauté. L'objectif est de favoriser la mobilité et d'aller vers les populations les plus fragiles. Les Maisons des services aux populations (MSAP) joueront un rôle primordial dans la proximité territoriale. Une des grandes nouveautés sera le travail mené sur la mobilité avec en particulier la mise en place d'une plateforme intermodale.

« Ce contrat de cohésion sociale repose sur le travail de qualité et une démarche ascendante et largement participative conduite par de nombreux partenaires. Il donne corps à notre projet social intercommunal et affiche nos ambitions. Il s'agit de faire ce que les communes ne peuvent pas faire seules avec un triptyque mobilité, proximité et solidarité », a souligné Pierre JARLIER, président de Saint-Flour Communauté.

De nombreux partenaires publics et privés (collectivités, organismes sociaux, structures en faveur du logement de l'emploi ou de la santé, entreprises...) se sont retrouvés autour de la table pour la rédaction et la validation des fiches actions.

La réalisation du contrat sera annuellement arbitrée en fonction des orientations budgétaires et des engagements des partenaires.

Le Contrat de cohésion sociale de Saint-Flour Communauté comprend **trois axes** :

- 1/ réduire les précarités et les isolements ;
- 2/ coordonner et valoriser les initiatives en matière d'économie sociale, d'emploi et de logements ;
- 3/ renforcer et développer une politique auprès des familles

Il a été adopté le 18 décembre 2017 en séance de Conseil communautaire.

Bernadette GINEZ, Présidente de la Caf du Cantal, et Pascal PONS, Directeur de la Caf du Cantal, ont signé conjointement avec Pierre JARLIER, Président de Saint-Flour Communauté, et Gérard DELPY, Vice-président en charge de la jeunesse, la première Convention territoriale globale (CTG) du Cantal.

Partenariat avec la Caf du Cantal conforté Signature de la première Convention territoriale globale (CTG)

La Caf du Cantal a signé au début de l'année 2018 sa première Convention territoriale globale (CTG) avec Saint-Flour Communauté. Un accord-cadre pluriannuel de 4 ans (2017-2020) qui constitue la première pierre angulaire du Contrat de cohésion sociale de Saint-Flour Communauté / Ville de Saint-Flour.

La Convention territoriale globale (CTG) est un outil mis en place par la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales). Il permet concrètement de faire un état des lieux de l'offre globale de services sur un territoire dans le cadre d'un diagnostic partagé. L'objectif est de mettre en place un plan d'actions et répondre ainsi de manière adaptée aux besoins.

La signature de cette CTG vient renforcer le partenariat déjà très marqué entre la Caf du Cantal et l'intercommunalité, dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) notamment. En 2016, la Caf du Cantal a versé plus de 626 000 € de prestations injectés sur l'ensemble du territoire intercommunal aux collectivités et aux gestionnaires, dont plus de 14% à Saint-Flour Communauté. La Convention territoriale globale conforte donc aujourd'hui la collaboration fidèle et précieuse avec la Caf du Cantal en la structurant à l'échelle intercommunale.



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : quand l'union fait la force

MARDI 24 AVRIL, LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) DU BASSIN DE SANTÉ INTERMÉDIAIRE DE SAINT-FLOUR EST ENTRÉ DANS SA PHASE OPÉRATIONNELLE. PILOTÉ PAR SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ, HAUTES-TERRES COMMUNAUTÉ ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, DE NOMBREUX PARTENAIRES LOCAUX SE SONT MOBILISÉS POUR PARVENIR À L'ÉLABORATION DU PROJET.



Pierre JARLIER, président de Saint-Flour Communauté, et Ghyslaine PRADEL, présidente de Hautes-Terres Communauté, ont eu le privilège d'accueillir le Dr Jean-Yves GRALL, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, et l'ensemble des partenaires pour signer officiellement ce document de contractualisation qui sera actif pour une durée de 5 ans.

Une démarche fédératrice pour un outil de déclinaison de la politique de santé publique

Pour lutter contre la désertification médicale, améliorer l'accès aux services de prévention et de promotion de la santé et fluidifier les parcours de soins des personnes âgées, Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté se sont concertées en 2017 pour bâtir ensemble un projet territorial de santé.

En lien étroit avec l'Agence régionale de santé (ARS), les deux Communautés

de communes ont souhaité mettre en place un Contrat local de santé, outil de déclinaison de la politique de santé publique à l'échelle territoriale. Pour y parvenir, elles ont fait le choix de se doter d'une expertise en santé publique en recrutant une coordonnatrice territoriale de santé. Une arrivée qui a permis de coordonner la synthèse d'un diagnostic partagé, la mise en réseau des acteurs et la construction des fiches actions.



Le Contrat local de santé est un outil de territorialisation du Projet Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument qui permet à la fois de consolider le partenariat local sur les questions de santé et de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux. Il est conclu entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), les collectivités locales et les acteurs de santé d'un territoire et permet de décliner au plus près des territoires le projet régional de santé (PRS).

Programme d'actions en 5 axes du Contrat local de santé

Favoriser l'accès aux services de prévention, de soins et de dépistage pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;

Contribuer au maintien de l'offre de soin et au renforcement de l'attractivité du territoire ;

Favoriser la continuité du parcours de la personne âgée ;

Développer une stratégie de prévention « nutrition santé bien-être » autour des initiatives sport-santé et activité physique adaptée sur le territoire.

Axe transversal :
Coordination territoriale des actions de santé.

Nouveaux SERVICES au Pôle territorial de santé

Dépistage des cancers : une démarche innovante

En mars 2018, le Contrat local de santé a permis la mise en place d'une consultation de prévention des cancers et la reprise de l'activité de mammographie au Pôle Territorial de Santé (PTS) de Saint-Flour. Après l'arrêt d'activité des radiologues installés au PTS et grâce à la collaboration entre le Groupement Hospitalier de Territoire du Cantal (gestion du projet), le Centre Hospitalier de Saint-Flour (mise à disposition des personnels) et Saint-Flour Communauté (mise à disposition de locaux), une solution a pu voir le jour dans un délai très court. Ce projet a eu le soutien de l'Agence Régionale pour le Dépistage Organisé des Cancers (ARDOC) et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Les consultations ont lieu les jeudis de 9h à 17h au PTS à Saint-Flour.

• Information et prise de rendez-vous : 04 71 60 64 18

Mise en place d'une maison médicale de garde

Depuis le 1^{er} juillet 2018, Saint-Flour Communauté loue 2 bureaux au premier étage du PTS pour l'organisation d'une maison médicale de garde. Ce projet est le fruit de la concertation entre les Communautés de communes de l'est Cantal, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Ordre des médecins du Cantal et les médecins généralistes de l'arrondissement sanflorain. Ces médecins généralistes, regroupés en association, assureront un service de garde le samedi de 12h à 20h et les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. Durant ces périodes, ils effectueront les consultations préconisées par le service de régulation départemental, soit au pôle de santé, soit à domicile. Deux médecins seront mobilisés, pour chaque journée de garde.



Le PROGRAMME AGRICOLE en phase op

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ CONDUIT, DEPUIS 2014, UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE LOCALE. AGRICOLE EST DOTÉ, COMME LE PRÉCÉDENT, D'UNE ENVELOPPE DE SOUTIEN DE 1,5 M€ AU PROFIT DE PROJETS DÉFENDRE DES PRATIQUES EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE, FAVORISER L'INNOVATION ET LES PRODUITS DE QUALITÉ. CES OBJECTIFS DE PLUS EN PLUS PARTAGÉS DOIVENT FAVORISER LE MAINTIEN DE LA PLUS-VALUE LOCALEMENT.



EXTENSION DE L'ATELIER TECHNOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE AGROALIMENTAIRE Un agrandissement pour une nouvelle offre, d'ici la fin de l'année

Il s'agit d'une opération phare du Programme agricole de Saint-Flour Communauté pour donner la possibilité aux agriculteurs du territoire de transformer localement et donner davantage de valeur ajoutée à leurs produits. Montant total de l'investissement : 800 000 € HT (210 000 € d'autofinancement intercommunal ; 280 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat *Ambition Région* ; 160 000 € de l'État au titre du *Contrat de ruralité* et de 150 000 € du Conseil départemental au titre du contrat *Cantal Développement*). Aujourd'hui, l'équipement a fortement développé son offre en termes d'expérimentation et d'innovation et permet à plus d'une centaine de professionnels d'innover et de transformer les matières carnées, légumes, fruits mais aussi de préparer des produits cosmétiques, issus de ressources naturelles locales. Son agrandissement permettra notamment de répondre aux nouveaux besoins des différents acteurs en garantissant le travail des fruits et légumes dans les meilleures conditions mais aussi en développant l'espace dédié à la cosmétique. Les nouveaux espaces seront opérationnels en fin d'année.



Quatre axes composent

- Axe 1 : Produire en valorisant le
- Axe 2 : Transformer localement
- produits de qualité ;
- Axe 3 : Commercialiser auto
- territoire ;
- Axe 4 : Former et promouvoir.



LES 50 ANS DU LYCÉE AGRICOLE FÊTÉS 50 bougies dignement soufflées

1968-2018, l'EPL des Hautes-Terres lycée agricole Louis-Mallet a dignement célébré son demi-siècle d'existence avec une diversité dans les animations proposées (conférences, expositions, démonstrations). Ainsi, les organisateurs sont parvenus à allier rétrospective et perspectives d'avenir, sérieux des débats et convivialité. Une véritable réussite qui a regroupé début mai sur le site de l'établissement des centaines de personnes.

Photos :



Pierre JARLIER a reçu la plaque anniversaire des mains des élèves et du directeur Jean-François BESSON pour ses 25 ans de présidence du Conseil d'administration du lycée.

René PÉLISSIER (photo en bas à gauche, deuxième à gauche), ancien professeur et élu communautaire, a lui aussi été à l'honneur avec la remise du mérite agricole.

Vue générale de la journée des 50 ans du lycée début mai.



générationnelle

SON 2^E PROGRAMME D'INTERVENTION
COLLECTIFS OU INDIVIDUELS.

ILITÉ, FACILITER LES CIRCUITS COURTS.

T.

Le Programme agricole

es spécificités d'un territoire de montagne ;
ent pour améliorer la valeur ajoutée des

rement, à l'intérieur et à l'extérieur du



PROJET DE SEMENCES LOCALES Expérimentation de récoltes et de semis de graines de prairies naturelles locales

Les prairies naturelles de fauche sont de véritables réservoirs de la biodiversité et tiennent un rôle primordial au niveau paysager et écologique. Leur maintien est indispensable. Elles contribuent aussi en agriculture à la valorisation de la ressource en herbe et leur valeur nutritive participe à la production agricole qualitative à fort ancrage territorial. Saint-Flour Communauté, le lycée agricole Louis- Mallet, le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, l'association Geysier et l'Institut National pour la Recherche Agronomique (INRA) collaborent dans un projet d'expérimentation et de récolte de semences. Onze agriculteurs de la Planèze et de la Margeride se sont portés volontaires pour des semis sur leurs exploitations avec une première collecte dès ce mois de juillet. Ce projet, de 105 000 € sur trois ans, a obtenu un soutien de l'État de 84 000 € au titre du Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV). Par ailleurs, les élèves du lycée agricole de Saint-Chély ont conçu, dans le cadre de leur formation et grâce à un financement participatif, une « prairie » (brosseuse à graine) adaptée à la récolte.

Retours d'EXPÉRIENCES de bénéficiaires

EARL Bio de la Margeride

Aline et Thierry Teissedre



Pour une modernisation des équipements

Installés en agriculture bio depuis 2001, Aline et Thierry Teissedre ne cessent de moderniser leur outil de travail et d'améliorer leurs productions.

Objectif : optimiser la ressource en herbe avec recherche d'autonomie en même temps qu'une valorisation de leurs produits (lait, transformation viande bovine, charcuterie avec un élevage de porcs). L'agrandissement du bâtiment d'exploitation avec installation de panneaux solaires leur a ainsi permis de s'orienter vers le séchage en grange. Un système pour lequel ils ont obtenu une aide de Saint-Flour Communauté de 12 500 €.

« Nous étions engagés sur cette voie, mais le soutien de la Communauté de communes est venu aussi comme une reconnaissance de notre démarche globale de pouvoir valoriser nos produits dans le respect de l'environnement », révèle Aline Teissedre.

Lentille blonde de la Planèze

La lentille blonde s'installe chez elle



Achat de matériel pour consolider la démarche de reconnaissance

La SARL Lentille Blonde s'implantera en septembre dans ses nouveaux locaux, zone d'activité de Volzac. Sur une parcelle de 3780 m² et un bâtiment de 375 m², elle regroupera plusieurs de ses activités, pour le moment réparties en différents points dans Saint-Flour. Elle installera son trieur, acheté en 2015, et bénéficiera d'un espace de stockage pour les 180 tonnes de lentilles annuelles. Pour ce projet, cette société a obtenu 8 797 € de Saint-Flour Communauté.

Relancée au début des années 2000, la production de la lentille blonde de la Planèze de Saint-Flour regroupe aujourd'hui une quarantaine de producteurs. Elle poursuit une démarche de reconnaissance AOP (Appellation d'Origine Protégée) pour renforcer une commercialisation qui dépasse très largement le seul marché français. « Ce projet va conforter notre identité sur le territoire », indique le directeur de la SARL, Serge Ramadier.

Renseignements : Maxime BOILLLOT - 04 71 60 71 76 - m.boillot@saintflourco.fr

Bientôt un RÉSEAU DE CHALEUR BOIS dans le quartier de Besserette à Saint-Flour

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST AU COEUR DE L'ACTION MENÉE PAR LES ÉLUS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ. PREUVE EN EST AVEC L'AMÉNAGEMENT PROCHAIN D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BOIS À SAINT-FOUR.



Vers un 4^e réseau de chaleur bois sur le territoire

Depuis plus de 10 ans, la Communauté de communes est engagée dans la transition énergétique et la promotion des ressources locales, notamment le bois en substitution des énergies fossiles.

En 2007, le premier réseau de chaleur bois a été initié au Crozatier sur la commune de Saint-Georges. Ce projet qui avait reçu le prix national « *Énergies Citoyennes* » était une première en France car il s'agissait de réaliser le projet avant même les premières commercialisations sur la zone d'activité du Crozatier. En 2009, le second projet concernait le centre aquilodique car le chauffage au bois des locaux et de l'eau s'avérait le moins onéreux dans le calcul des coûts de fonctionnement. En 2013, le réseau de chaleur bois de Volzac permettait de connecter des bâtiments publics dont le lycée agricole et les annexes du centre hospitalier.

Ces trois équipements représentent un investissement total de 4,4 M€ pour la Communauté de communes. À noter que leur puissance est équivalente à la capacité de production de la future chaudière de Besserette.

Un investissement de 4,575 M€

Pendant le premier semestre 2018, Saint-Flour Communauté a donc notifié les marchés aux entreprises pour la construction d'un réseau de chaleur dans le quartier sanflorain de Besserette. Plus de 4,575 M € sont mobilisés pour cette opération d'envergure, soutenue par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) à hauteur de 2,351 M €. Le chantier débutera en septembre 2018.

La chaufferie sera installée, avenue de Besserette entre le Centre de secours et le centre technique communal. Le réseau, d'une longueur de 2,8 km, desservira pas moins de 17 établissements publics depuis le gymnase de la Fontlong jusqu'aux HLM de Besserette (voir ci-contre).

REPÈRES

Énergie produite :
8,2 MWh/an

1 760 tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère par an

L'équivalent de
100 000 €
d'économie annuelle par rapport au fioul

17 utilisateurs :
centre hospitalier, centre de secours, lycée, complexe sportif, gymnase de Besserette, école de Besserette, centre technique municipal, collège Blaise-Pascal, gymnase de la Fontlong, centre social, logements sociaux de Besserette...

Y a-t-il un impact pour les riverains ?

En période hivernale, la consommation maximale nécessitera un approvisionnement équivalent à un camion par jour. Les rejets d'émission de la chaudière correspondront à ceux de 22 inserts ou poêles récents consommant trois stères de bois par an ou encore l'équivalent de 8 cheminées ouvertes d'avant 1996. Cette solution réduira de 1 760 tonnes les rejets de CO₂ dans l'atmosphère par an. Il est à noter que l'unité de chauffage se substituera à l'ensemble des chaudières des 17 établissements connectés présents dans le périmètre de Besserette. Elle bénéficiera d'un système de filtration qui va au-delà des normes actuelles.





Vallée de la Truyère

DOSSIER

La TRUYÈRE, une force de CARACTÈRE

Dévalant des monts de la Margeride en direction de l'ouest, la vallée de la Truyère constitue un élément fort du paysage de notre territoire.

Il faut s'avancer au plus près pour découvrir ses gorges, de méandres en méandres.

Enjambée par l'ossature majestueuse du viaduc de Garabit, aménagée de barrages hydro-électriques, elle n'en conserve pas moins son caractère naturel aux atouts à la fois environnementaux et touristiques.

Aujourd'hui, elle fait l'objet de nombreuses attentions pour un développement prometteur, respectueux de l'environnement.

**La Truyère,
trait d'union
du territoire**

Pour une valorisation et une reconnaissance (p. 18)

Le viaduc de Garabit en porte-étendard (p. 19)

Un atout environnemental (p. 20-21)

Une Station de Pleine Nature remarquable (p. 22)

Vallée de la TRUYÈRE, une mise en valeur FÉDÉRATRICE

TRAIT D'UNION DU TERRITOIRE DE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ, LA VALLÉE DE LA TRUYÈRE COMPTE DES ATOUTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX BIEN RÉELS. L'HEURE EST AUJOURD'HUI À LA MOBILISATION DES ACTEURS POUR LES VALORISER ET MIEUX LES FAIRE CONNAÎTRE.



Pierre JARLIER

Président de
Saint-Flour Communauté



La vallée de la Truyère, Garabit, Grandval, Alleuze et les barrages

hydroélectriques constituent des facteurs d'attractivité touristiques considérables. Cette excellence patrimoniale et environnementale mérite une mise en valeur globale et une promotion plus soutenue. C'est dans ce sens que nous construisons actuellement un programme de développement sur ce secteur : Classement paysager de la vallée, «Territoire de montagne 4 saisons», candidature européenne au patrimoine mondial de l'UNESCO pour le viaduc de Garabit, sites Natura 2000, contrat territorial des affluents sont au menu de ce projet qui ouvrira de nouvelles perspectives.

Des atouts paysagers et patrimoniaux indéniables

La rivière de la Truyère prend sa source dans la forêt de la Croix-de-Bor, au sein du massif de la Margeride (Lozère). Elle coule ensuite dans les départements du Cantal puis de l'Aveyron pour rejoindre la rivière du Lot.

De Chaliers à Sainte-Marie, les gorges de la Truyère sillonnent le territoire entre l'échine de la Margeride, la planèze de Saint-Flour et le plateau de l'Aubrac. Elles offrent des versants boisés d'où surgissent d'impressionnants escarpements rocheux.

Par ailleurs, les lacs de retenue de barrage sont nombreux en raison d'un important développement de l'hydro-électricité.

Fédérer les énergies et parler d'une même voix

Portée par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la candidature des gorges de la Truyère au classement de site au titre des paysages remarquables

se poursuit, avec le soutien de Saint-Flour Communauté.

Le bureau d'études mandaté par l'État a fait part de ses choix pour un secteur retenu entre le franchissement de la rivière par la route départementale entre Chaliers et Loubaresse et le barrage de Lanau. Il reste désormais à affiner le périmètre.

Pour sa part, Francis ROME, chargé de projet à la DREAL, souligne que « le périmètre est pour l'instant élastique et va évoluer pour se figer, passant de la perspective à la précision du plan cadastral. Cela se fera en concertation avec les communes avant une procédure d'enquête publique en 2019. Le classement pourrait alors intervenir en 2020. » Ainsi, dès l'automne, chaque commune du périmètre prédéfini sera consultée.

À noter :

Si l'État porte cette procédure de classement, il peut compter sur les moyens opérationnels de Saint-Flour Communauté pour, demain, le conforter dans une logique de développement du territoire : Plan local d'urbanisme intercommunal, contrat de rivière Truyère, programme agricole ou dispositifs de développement touristique.



Saint-Flour Communauté a inscrit la valorisation de ses paysages dans son projet de territoire 2017-2020. Les élus veulent faire de cet atout, caractérisé par sa diversité et ses nombreux sites remarquables, un élément de développement qualitatif. L'idée est de faire du territoire, en concertation avec les populations, un outil pour l'avenir dans une démarche de développement durable.

Plateau de l'Aubrac, Planèze, vallées glacières, gorges de la Truyère, monts de Margeride, monts du Cantal, peu de territoires possèdent une telle variété de paysages aussi remarquables. Il s'agit donc de mieux les identifier globalement et dans le détail pour les préserver et les mettre en valeur. Ceci sans occulter, bien au contraire, l'activité économique, agricole et sylvicole ou l'activité touristique et l'évolution urbaine. La notion de paysage est une dominante forte présente dans les documents d'aide à la décision (Schéma de Cohérence Territoriale ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour travailler sur le long terme.

Vers une RECONNAISSANCE INTERNATIONALE pour Garabit

CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE DEPUIS SEPTEMBRE 2017, LE VIADUC DE GARABIT EST UN ÉLÉMENT EMBLÉMATIQUE DE NOTRE TERRITOIRE DONT LA NOTORIÉTÉ DÉPASSE TRÈS LARGEMENT LES FRONTIÈRES HEXAGONALES. L'OUVRAGE DE GUSTAVE EIFFEL POSTULE AUJOURD'HUI À UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.



REPÈRES

Les Gorges de la Truyère



4% du territoire de Saint-Flour Communauté

Près de **60 km** de rivière du Pont de Tréboul à la Lozère

2 barrages hydro-électriques (Garabit Grandval avec 1100 hectares de plan d'eau soumis à la loi littoral et Lanau), vecteurs de développement lié aux activités nautiques

Cinq territoires possédant des ponts à arcs datant du XIX^e siècle souhaitent faire cause commune pour cette reconnaissance internationale. Il s'agit des ponts Maria Pia et Dom Luis I au Portugal, le Pont San Michele en Italie, le Pont Müngsten en Allemagne et « notre » viaduc de Garabit. Ils incarnent le développement technique de pointe de cette époque. Une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco permettrait la reconnaissance de la valeur universelle de ces ouvrages et un coup de projecteur international largement mérité.

En octobre dernier, les élus des différents territoires s'étaient retrouvés en Allemagne pour évoquer cette candidature collective. Experts et historiens les ont éclairés sur la faisabilité et la réussite de ce projet.

L'ouvrage analysé dans son environnement paysager

La deuxième étape a conduit les représentants des collectivités concernées en congrès à Porto les 22, 23 et 24 juin derniers. La notion de patrimoine a été largement discutée puisqu'il s'agit de prendre en compte l'ouvrage dans son environnement paysager et territorial. Les élus se sont accordés sur le principe d'une candidature européenne qu'ils conduiront ensemble. Le prochain congrès aura lieu en Italie, avant une organisation en France et à Garabit dans deux ans.

La délégation cantalienne était composée de : Pierre JARLIER, président de Saint-Flour Communauté, Gérard DELPY, maire de Ruynes-en-Margeride, Gérard MOULIADE, maire délégué de Val d'Arcomie, et Karine DECCQ, directrice de l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour.



L'atout ENVIRONNEMENTAL

Une reconquête agricole

Sur le territoire, certains espaces sont colonisés par des friches. C'est notamment le cas des gorges de la Truyère.

Historiquement, brebis et chèvres paissaient sur ces surfaces, rendant le paysage ouvert et attractif.



Les objectifs : permettre à de nouveaux actifs de s'installer ; offrir au bétail une ressource complémentaire, (et ainsi permettre d'atteindre l'autonomie fourragère) ; maintenir une biodiversité remarquable, présente dans ce type de milieu ; maintenir le paysage ouvert et prévenir le risque d'incendies.

Pour réaliser ce projet, une étude des gisements fonciers sera réalisée dans le cadre du programme d'intervention agricole intercommunal.

En parallèle, un partenariat avec les agriculteurs ou les nouveaux actifs désireux de s'implanter sur ces terres sera nécessaire.

Un premier projet a déjà abouti à Lavastrie (commune de Neuvéglise-sur-Truyère) avec l'installation d'un agriculteur en élevage caprin.

LA TRUYÈRE ET SES GORGES CONSTITUENT UN OBSERVATOIRE FANTASTIQUE DE LA BIODIVERSITÉ DE PRENDRE PLEINEMENT VIE. SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC NOTAMMENT LE CONTRAT TERRITORIAL DES



Un diagnostic est conduit sur l'ensemble du bassin de la Truyère.

Un « contrat territorial des affluents de la Truyère cantalienne »

Co-financé par le FEDER (fonds européen), le contrat territorial résulte d'une volonté politique partagée par les anciennes Communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, de Pierrefort-Neuvéglise et de la Planèze, aujourd'hui réunies au sein de Saint-Flour Communauté.

Il s'agit d'un outil de gestion et de protection des milieux aquatiques contractualisé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et d'autres partenaires s'ils le souhaitent. Couvrant une surface de 943 km² et un linéaire de cours d'eau d'environ 1 103 km, le contrat s'applique sur 38 communes de Saint-Flour Communauté, 3 communes de Hautes-Terres Communauté, 1 commune

aveyronnaise et 3 lozériennes.

Son objectif : acquérir des connaissances pointues sur les milieux aquatiques pour améliorer la qualité de l'eau et l'état écologique des cours d'eau. Un objectif rendu possible grâce à un diagnostic de terrain précis qui aboutit aujourd'hui à un plan opérationnel d'actions.

Depuis le printemps 2016, la phase de diagnostic portant sur 480 km de cours d'eau du territoire a permis d'identifier les secteurs à forts enjeux. La phase de prospection des cours d'eau a pris fin à l'automne 2017, il s'agit désormais de traiter les données afin de proposer un programme d'actions opérationnel qui pourrait être validé par la signature du contrat territorial entre la collectivité et l'Agence de l'eau en fin d'année 2018 ou début 2019.



Les élus souhaitent aujourd'hui encourager la reconquête de ces friches par des agriculteurs.

Guy MICHAUD, vice président en charge de la biodiversité et de l'agriculture

ENVIRONNEMENTAL de la Truyère

POUR LA FAUNE ET LA FLORE. LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS PERMET À DISPOSE DE PLUSIEURS OUTILS POUR PROTÉGER LES ESPÈCES : UNE DÉMARCHE AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE CANTALIENNE OU ENCORE LES SITES NATURA 2000.

Deux sites Natura 2000

Gorges de la Truyère : Le site constitue une véritable zone refuge et un axe de pénétration privilégié au cœur des plateaux pour l'avifaune, particulièrement les rapaces. Ils y trouvent quiétude et de nombreux espaces propices à leur nidification. Au total, ce sont 13 espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire et 41 espèces migratrices (dont 13 espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) qui ont permis l'intégration de ce territoire au réseau Natura 2000. C'est d'ailleurs l'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. La densité de Circaètes Jean-le-Blanc est importante et la population d'Aigles bottés est l'une des plus florissantes en Auvergne. Les falaises des Gorges de la Truyère sont également un site de nidification privilégié pour le Faucon pèlerin puisque près d'un

tiers de sa population auvergnate est hébergée par le site Natura 2000.

Écrevisses à pattes blanches : De nombreuses menaces pèsent sur les écrevisses à pattes blanches. Espèce autochtone, elle reste pourtant présente sur de nombreux affluents de la Truyère, disposant d'une très bonne qualité d'eau et d'habitat. La disponibilité en abris, le bon état des berges et le faible degré d'anthropisation des milieux riverains apparaissent comme les principaux facteurs expliquant l'abondance et la distribution de l'espèce au niveau local. L'intérêt pour la préservation de cette espèce se traduit par des classements tant au niveau mondial que national, visant sa protection.

Dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, Saint-Flour Communauté met en œuvre un inventaire des populations d'écrevisses à pattes blanches.

L'objectif principal de cette étude scientifique est de connaître



L'inventaire des populations démontre que l'écrevisse à pattes blanches est en danger.

l'état de conservation de l'espèce sur le site. Cela comprend la mise en place de différents protocoles pour cibler les cours d'eau à enjeux principaux et connaître ainsi la limite de répartition actuelle entre l'écrevisse à pattes blanches et l'Écrevisse de Californie. Cette dernière est en effet porteuse saine d'une maladie responsable de la disparition des populations locales.

On vous en dit plus sur... la continuité écologique

C'est la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation et d'abri ainsi que le transport naturel des sédiments de l'amont à l'aval d'un cours d'eau. Les obstacles sont les barrages, les seuils, les digues, les buses, les passages à gué aménagés...

Aménagement des seuils

L'Ander est concerné par une obligation de restauration de la continuité écologique sur 22 ouvrages qui barrent le lit du cours d'eau.

Le seuil des Fabres sur la commune de Saint-Georges a été « effacé » après concertation avec le propriétaire, les usagers et les élus. Saint-Flour Communauté a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce projet entièrement financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Photo d'illustration

Des atouts **TOURISTIQUES** marqués

LES GORGES DE LA TRUYÈRE JOUENT UN RÔLE TOURISTIQUE DE PREMIER PLAN POUR LE TERRITOIRE. ELLES SONT UNE STATION DE PLEINE NATURE REMARQUABLE. L'EAU, LES PAYSAGES EN SONT DES PILIERS ET LES ANIMATIONS NE MANQUENT PAS POUR FAIRE DE CE SITE UNE DESTINATION DE CHOIX.



région avec le viaduc de Garabit ou encore le château d'Alleuze. Chaque village apporte aussi son charme et la possibilité de découvrir un patrimoine vernaculaire préservé. Les lacs de barrages de Garabit-Grandval et Lanau offrent de multiples possibilités d'activités liées à l'eau avec les bases nautiques de Garabit et Lanau, la base de voile de Mallet. L'espace aquatique est aussi un site très prisé des pêcheurs qui viennent ici taquiner sandres, brochets et autres truites.

De nombreux chemins de randonnées balisés permettent quant à eux d'accéder aux coins les plus inaccessibles pour des vues uniques sur la vallée.

“ Nous sommes convaincus que le classement des gorges de la Truyère va dynamiser le potentiel touristique de notre secteur. Il faut que chaque acteur s’y prépare. ”

M. et Mme FOURNIER
Gérants de l'hôtel-restaurant
Le Relais de la Poste à
Neuvéglise-sur-Truyère

Calée entre les monts de la Margeride, l'Aubrac et le Pierrefortais, la vallée de la Truyère ne manque pas d'atouts en termes de tourisme. La route sinueuse qui la longe constitue un itinéraire plein de charme pour relier la cité thermale de Chaudes-Aigues et les premiers contreforts margeridiens avec Val d'Arcomie et Ruynes-en-Margeride, dotés de nombreux équipements d'activité et d'hébergement.

Une vallée composée de nombreux sites remarquables

La vallée est ponctuée de sites remarquables parmi les plus visités de la

Jean-Jacques MONLOUBOU

Président du Syndicat mixte
du Lac de Garabit-Grandval

Vice-président de
Saint-Flour Communauté



“ Par délégation, le syndicat est gestionnaire exclusif de l'activité sur la retenue d'eau. Il accorde les autorisations d'utilisation. Le lac représente un véritable atout touristique pour notre région. Nous devons, tous ensemble, participer à sa valorisation qui aura des retombées économiques pour les communes riveraines. ”



En flânant autour de la Truyère, le touriste a finalement l'embaras du choix. Il peut randonner paisiblement le long de la Truyère sur des sentiers balisés. D'autres activités sont possibles. La pêche sous toutes ses formes par exemple. Il est notamment possible d'amarrer son bateau sur les pontons flottants de Garabit ou de Lieutadès. S'il veut en savoir plus sur l'histoire de la Truyère ou du viaduc de Garabit, l'Ecomusée de Margeride peut être un de ses choix. Golf, via ferrata, balades en bateau peuvent s'ajouter aux activités.

En savoir plus :
04 71 60 22 50
www.pays-saint-flour.fr



Valorisons ensemble nos PAYSAGES...

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ EST LA SEULE COLLECTIVITÉ D'Auvergne à ÊTRE LAURÉATE DE L'APPEL À PROJET « PLAN DE PAYSAGE 2017 », LANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE PARMIS LES 27 CANDIDATURES RETENUES AU PLAN NATIONAL. L'HEURE EST AUJOURD'HUI À LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN.



Une démarche participative

Le collectif constitué de paysagistes et d'un photographe en charge de l'élaboration du Plan de paysage porté par Saint-Flour Communauté organise une série de rencontres-ateliers de juillet à décembre avec l'intention de faire participer le plus d'acteurs (habitants, professionnels, touristes...) à cette démarche.

L'équipe « 1 pas de côté » vous convie à la rejoindre pour **trois enquêtes photographiques** pendant le mois de juillet. L'objectif ? S'interroger sur le paysage observé et recueillir les perceptions de chacun

afin de dresser un premier portrait du territoire et d'en révéler les qualités.



Informations : Julien MAJDI - planpaysage@saintflourco.fr

CAUE et Fondation du patrimoine, partenaires des collectivités et des privés

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne les collectivités et les privés pour une bonne intégration architecturale et paysagère de leurs projets.

Tél. : 04 71 48 50 22 / caue15.fr

La Fondation du patrimoine oeuvre à la préservation des bâtiments publics et privés non protégés au titre des monuments historiques. Elle intervient soit par des aides financières, soit en permettant aux propriétaires de bénéficier d'une défiscalisation. Par exemple, elle participe à la restauration des façades du centre ancien ou auprès des propriétaires engagés dans des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale.

auvergne.fondation-patrimoine.org



Être lauréat *Plan de Paysage* octroie des crédits d'État pour construire un projet de territoire qualitatif à partir d'objectifs de qualité paysagère partagés. Il s'agit aussi d'éclairer les décisions futures en matière d'aménagement du territoire.

Le périmètre : trois entités paysagères, 14 communes sur 250 km²

1/ le plateau du Barrès et les vallées de Brezons et du Siniq (Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Brezons) ;

2/ la Haute-Planèze (Cézens, Paulhac, Valuéjols)

3/ la Planèze de Saint-Flour (Cussac, Les Ternès, Tanavelle, Roffiac, Ussel et Coltines)



Le Plan de paysage est un outil supplémentaire pour contribuer à mettre en valeur notre richesse patrimoniale, force d'attractivité sur le territoire. Au moment où nous allons lancer le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), cette étude sera capitale et permettra d'intégrer nos démarches de développement à cette richesse paysagère exceptionnelle.

Pierre JARLIER



PLANS
de PAYSAGE

Amélioration de l'habitat

Des informations sur l'ensemble du territoire

DES AIDES PUBLIQUES

POUR

L'AMÉLIORATION de l'HABITAT



Les démarches sont gratuites et sans engagement.

SAINT-FLOUR

Village d'entreprises Rozier-Coren

2^e et 4^e lundi de chaque mois de 10h à 12h

Permanences **sans** rendez-vous

À noter : la permanence du 2^e lundi du mois est également une permanence Espace Info Énergie

RUYNES-EN-MARGERIDE

Bâtiment administratif

2^e lundi de chaque mois de 13h30 à 15h

Permanence **sans** rendez-vous

PIERREFORT

Maison des services

1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois de 10h30 à 12h

Permanences **sans** rendez-vous

NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

Mairie déléguée de Neuvéglise

1^{er} mercredi de chaque mois de 14h à 15h

Permanence **sans** rendez-vous

CHAUDS-AIGUES

Renseignements téléphoniques

Maison de services aux publics
04 71 23 92 33

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

SOLIHA CANTAL - 9, av Aristide Briand - 15000 AURILLAC

04 71 48 32 00 - cantal@solihac.fr



CONSERVATOIRE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ
- Des cours décentralisés à Neuvéglise-sur-Truyère
- Ouverture d'un cursus danse à Saint-Flour

Le Conservatoire de Saint-Flour Communauté propose à partir du mardi 11 septembre, et pour la deuxième année, la possibilité d'un cycle d'éveil musical et d'un cours de formation musicale à Neuvéglise-sur-Truyère. Cette offre s'adresse principalement aux enfants des secteurs Caldaguès-Aubrac, Pierrefort et Neuvéglise-sur-Truyère.

Un département danse ouvrira à la rentrée de septembre au Conservatoire Saint-Flour Communauté. Pour cette première année, la danse contemporaine et le hip hop seront proposés par Julien GRAVINAT, professeur diplômé. Les élèves (environ 120 attendus pour cette rentrée) pourront bénéficier de cursus complets et diplômants (innovant en matière de hip hop) depuis l'éveil, à partir de l'âge de 4-5 ans, jusqu'au cycle.



PASS'ACTIV'JEUNES
Reconduction du chéquier d'aides pour les activités culturelles et sportives

Saint-Flour Communauté met en place le *Pass'Activ'Jeunes*, et confie sa gestion à l'OMJS de Saint-Flour. Il se matérialise par un chéquier d'aides pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans domiciliés sur le territoire intercommunal. Valable au prix de 10 € par jeune, il donne accès à 73 € d'avantages utilisables du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. 1 200 carnets ont été édités, soit 200 de plus que l'année dernière afin de répondre à la demande. Disponible sur chaque territoire



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
Les sept ALSH en pleine activité pendant la période estivale

Saint-Flour Communauté est compétente en matière de gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires. Qui dit période estivale dit donc déploiement des activités des sept Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à Chaudes-Aigues, en Margeride, en Planèze, à Pierrefort et à Saint-Flour.

Nouveauté à Saint-Flour : l'ALSH rouvrira ses portes dans des locaux flambant neufs. Saint-Flour Communauté vient en effet d'investir 650 000 € pour l'amélioration thermique et phonique du bâtiment et la disposition des espaces d'accueil des enfants et de l'Amicale Laique qui garde un accueil sur place. Ces travaux ont été possibles grâce à l'aide de l'Etat dans le cadre du label Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV).



OPÉRATION CENTRE BOURG / Saint-Flour Communauté aux côtés de la ville Saint-Flour

Dans le cadre de son opération « centre bourg », la ville de Saint-Flour s'est engagée avec Saint-Flour Communauté dans la revitalisation de son centre ancien. Aujourd'hui, grâce à ce programme ambitieux sur plusieurs années, les sanflorains peuvent bénéficier d'aides financières en matière d'habitat, de mise en valeur du patrimoine, de modernisation du commerce et de l'artisanat, mais aussi pour de nouvelles animations. Il s'agit aussi de renforcer l'attractivité du centre ancien en faisant du développement durable un atout avec une mobilité repensée ou encore une ville connectée. Les aménagements urbains doivent favoriser le lien social et le vivre ensemble comme le préfigure le projet de requalification de la place d'Armes. Avec de nouvelles activités et de nouvelles boutiques ou encore les animations autour des métiers d'art, le commerce et l'artisanat doivent retrouver toute leur place au cœur de la cité.

TRANSPORTS SCOLAIRES

1 116 élèves transportés sur 51 circuits en 2017-2018

La fusion des 4 communautés de communes en Saint-Flour Communauté a permis de maintenir la gestion de proximité du transport scolaire. Il a été ainsi possible d'harmoniser les circuits et de garantir la gratuité du service pour les élèves de primaire sur l'ensemble du territoire. L'année dernière, 1 116 élèves (552 primaires, 564 secondaires), soit 789 familles concernées ont été transportés sur 51 circuits qui sillonnent le territoire.

Vos interlocuteurs :

Secteur Caldaguès-Aubrac et Saint-Flour-Margeride : Aurélie SALSON
 Maison des services 29, avenue Pierre Vialard - 15110 CHAUDES-AIGUES - 04 71 23 92 33

Secteur Pierrefort-Neuvéglise et Planèze : Christelle ROUSSEAU
 Maison des services 6, rue de l'Aubrac - 15230 PIERREFORT - 04 71 23 23 54



Prenez le temps... d'oser la culture !

“ La proximité se joue aussi avec la culture. Elle passe par une présence culturelle sur l'ensemble du territoire. La programmation proposée tout au long de l'année est le fruit d'une étroite collaboration entre tous les services (musées, Écomusée, Pays d'art et d'histoire, médiathèques, conservatoire) et les différentes associations culturelles. ”

Mireille VICARD
Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine



samedi
21 juillet
10h

Lecture en Balade avec Marc Roger de la compagnie « La voie des livres » - CHAUDES-AIGUES, RDV devant la médiathèque municipale (7, rue Saint-Jacques)



samedi
28 juillet
20h30



Concert « Sonnance »
SAINT-FLOUR, Cathédrale Saint-Pierre
Dans le cadre de Musik'art Cantal



jeudi
26 juillet
21h30

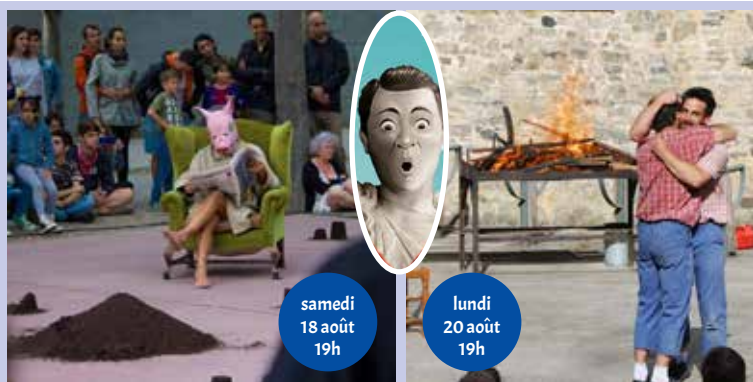
Ciné Plein Air
SAINT-URCIZE,
Station de ski

En partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Flour



lundi
6 août
20h30

Concert Festival Baroque d'Auvergne avec l'ensemble Musica Graziosa - PIERREFORT, Église Saint-Jean-Baptiste



samedi
18 août
19h

lundi
20 août
19h

Préalables au festival International de Théâtre de rue d'Aurillac
SAINT-FLOUR, Place René-Amarger (Urban Follow) - 18 août
NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE, Le bourg (Frères Troubouch) - 20 août

vendredi 28
septembre
20h30



LE GUINGUETTE SHOW
- MUSSETTE DÉGIVRÉE -

Lancement de la saison culturelle de Saint-Flour Communauté avec Le Guinguette Show
SAINT-GEORGES
Salle polyvalente

À VOIR, À FAIRE AUSSI...



JUSQU'AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018
Exposition Goudji ou la magie d'un grand orfèvre

SAINT-FLOUR, Déambulateur de la Cathédrale
Photographies de Marc Wittmer des œuvres, pièces civiles et religieuses, de Goudji, accompagnées des dessins préparatoires.



JUSQU'AU 4 NOVEMBRE 2018
Exposition « Des légumes et des hommes »
Photographies de Joëlle Dollé

SAINT-FLOUR, Grilles de l'Institution La Présentation
Élément majeur de la programmation du Pays d'art et d'histoire. Sélection de 27 portraits drôles et colorés sur le rapport entretenu avec les légumes depuis toujours dans notre quotidien, notre culture, notre histoire, notre langage...



CENTENAIRE DE LA FIN DE LA 1^{RE} GUERRE MONDIALE 1914-1918
La grande guerre, les hommes, les arts, la guerre
De nombreux événements sur l'ensemble du territoire

+ Agenda culturel de Saint-Flour Communauté

- Programme d'animations du Pays d'art et d'histoire
- Programme des animations centenaire de la fin de la 1^{re} guerre mondiale

Retrouvez toutes les informations dans les supports dédiés disponibles dans tous les lieux publics.
Rendez-vous aussi sur www.saint-flour-communaute.fr

La biennale CHEMIN D'ART investit nos communes

DU 7 JUILLET AU 23 SEPTEMBRE 2018, SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ORGANISE LA 4^E BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN *CHEMIN D'ART*, DÉDIÉE À L'ART ACTUEL EN RELATION AVEC DES SITES PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.

Ce vaste parcours propose pendant les mois de juillet, août et septembre la découverte d'œuvres créées pour l'occasion par des artistes invités à imaginer des créations originales en réaction à l'histoire locale, aux paysages et à l'architecture des sites. Les œuvres sont conçues dans l'espace public construisant un véritable « *centre d'art à ciel ouvert* » dans un dialogue réciproque entre création et patrimoine.

“ Le projet est à la fois simple et ambitieux et peut se résumer ainsi : une biennale de création proche du patrimoine. ”



Christian GARCELON
Directeur artistique de la Biennale Chemin d'art

+ Biennale d'art contemporain 2018

Les dates

Du 7 juillet au 23 septembre

7 sites, 8 artistes

CHALIERS

Natsuko Uchino

ANDELAT (CHÂTEAU DU SAILHANT)

Antoine Dorotte

SAINT-FLOUR (QUARTIER DE BESSERETTE)

Vincent Croguennec

SAINT-FLOUR (LES REMPARTS)

Jean Bonichon

BREZONS

Anne-Marie Rognon

SAINTE-MARIE

Victor Vialles

VALUÉJOLS (SAINT-MAURICE)

Hervé Sornique

SAINT-URCIZE

We are the painters

...et aussi les sites de l'Écomusée de Margeride à la ferme de Pierre Allègre (Loubaresse de Val d'Arcomie) et le jardin de Saint-Martin (Ruynes-en-Margeride) avec l'artiste Marc Simon.

Un site Internet

www.chemindart.fr



+ Circulez, il y a une œuvre à voir !

La Biennale offre à voir le territoire sous un autre angle entre paysages emblématiques et œuvres d'art. L'office de tourisme en profite pour proposer sur un jour ou deux jours des circuits pour ne rien rater, avec restaurant et hébergement à la clé.

En savoir plus : www.pays-saint-flour.fr

LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN, CE N'EST PAS SEULEMENT DES OEUVRES INSTALLÉES DANS DES SITES REMARQUABLES. C'EST AUSSI UN RENDEZ-VOUS QUI PERMET DE RÉFLÉCHIR SUR L'ART CONTEMPORAIN ET D'ÉCHANGER AVEC LES ARTISTES. ZOOM SUR LES EXPOSITIONS ET ANIMATIONS PROGRAMMÉES.

Les expositions associées

Du 7 juillet au 16 septembre 2018

► **MÊME PAS PEUR ! - SAINT-FLOUR, Halle aux Bleds**

ENTRÉE LIBRE - Ouvert tous les jours 10h30-13h et 15h-18h30, et du 1^{er} au 16 septembre 14h30-17h30

Du 14 juillet au 15 août 2018

► **« HORS SOL » - CHAUDES-AIGUES, Chapelle des Pénitents**

ENTRÉE LIBRE - Avec des photographies de l'artiste Denis Darzacq. Exposition réalisée par le CLAC Art contemporain. Tous les jours de 15h30 à 18h30

Du 14 juillet au 19 août 2018

► **« PAYSAGES MYCOGRAPHIES » - SAINT-FLOUR, Maison des Agjals**

ENTRÉE LIBRE - Créations d'André Maigne à découvrir. Tous les jours de 15h à 18h30

Médiation autour de la Biennale : rencontre avec les publics

La Biennale porte une ambition de démocratisation culturelle auprès des publics éloignés des institutions du secteur des arts plastiques.

Pour cela, le Pays d'art et d'histoire est en charge de la médiation auprès du jeune public et des adultes en lien avec la programmation artistique de la Biennale.

Tout au long de l'été et de l'automne, des temps d'échange et de rencontres avec les artistes et les oeuvres proposées sont au programme.

Une médiation interdisciplinaire

La médiation et les actions culturelles sont bâties sur une interdisciplinarité entre patrimoine et création. Le patrimoine pour comprendre le quotidien dans les dimensions architecturales et humaines conduit la réflexion sur la création actuelle tant dans ses pratiques que dans les processus d'émergence.

Retrouvez tous les rendez-vous dans le programme du Pays d'art et d'histoire et sur le site Internet de la Biennale.



Paroles d'élus

“ La Biennale est aujourd'hui un moyen tout-à-fait pertinent pour apporter un autre regard sur la richesse patrimoniale et paysagère de nos villages. ”

Pierre SEGUI, Maire de Sainte-Marie

“ Avec la culture et cet événement, nous avons une jolie preuve de partage et d'action de Saint-Flour Communauté sur les communes rurales. ”

Christophe VIDAL, Maire de Valuéjols

“ Nous avons tout mis en place pour que cette opération soit une vraie réussite. C'est une belle initiative qui ouvre notre commune à la création artistique. ”

Bernard PORTENEUVE, Adjoint au Maire de Saint-Urcize

+ Un « cahier » pour comprendre la Biennale

Disponible et gratuit dans les offices de tourisme, les médiathèques du territoire et à la Halle aux Bleds de Saint-Flour, un « cahier » a été conçu pour revenir sur les univers de chaque artiste. Il contient un plan routier avec l'emplacement des oeuvres, des monuments et les possibilités de restauration. À feuilleter pour tout comprendre.



Hautes Terres 2018

Le public sous le charme

Durant trois jours, le festival des Hautes Terres, dix-septième du nom, a enflammé la cité du Vent et conquis une nouvelle fois un public venu nombreux. L'Italie était à l'honneur et le groupe Nadau au rendez-vous d'une superbe soirée!



Pour contacter Saint-Flour Communauté

SAINT-FLOUR

Village d'entreprises - ZA Rozier Coren
04 71 60 56 80

CHAODES-AIGUES

29, avenue Pierre-Vialard
04 71 23 92 33

PIERREFORT

6, rue de l'Aubrac
04 71 23 23 54

contact@saintflourco.fr